RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

DÉLIBERATION N° 37/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Séance du 28 novembre 2023

Détermination des taux annuels 2023 de Participation à la Rémunération des Résidents et des Détachés (PRR et PRRD)

Le conseil d'administration ;

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D 452-8 ;

Vu la délibération 31/2019 du 26 novembre 2019 et notamment son article 4 ;

Article unique :

Le conseil d'administration décide d'autoriser la directrice générale de l'Agence à fixer, pour l'année 2023, les taux de participation à la rémunération des résidents et des détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration avec variations de plus ou moins 5 points par rapport au taux de l'année 2022, conformément à l'annexe jointe.

Nombre de votants : 32 **Pour : 26** **Contre : 0** **Abstention : 6**

Fait à Paris, le 28 novembre 2023

Le président
du conseil d'administration de l'AEFE

Cyrille PIERRE